

## CHAPITRE V

### LA DÉCLARATION DE GUERRE. L'ENTRÉE EN BELGIQUE. LA FONDATION DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL.

En 1913, au cours de l'été, je fus nommé ministre plénipotentiaire prussien à Darmstadt. J'avais sollicité ce poste, car, après vingt ans environ passés à l'étranger, je désirais résider de nouveau quelque temps en Allemagne. Avant tout, je voulais m'occuper de nos deux grandes exploitations agricoles. A la propriété de ma femme, le domaine de Deutsch-Wartenberg, en Silésie, s'était en effet ajouté en 1911, à la mort de mon père, le domaine familial de Boldevitz, dans l'île de Rügen.

En m'envoyant occuper le poste de Darmstadt, les Affaires étrangères projetaient également de me faire accompagner le kaiser pendant son voyage d'été, au titre de représentant des Affaires étrangères, comme c'était le cas avec mon prédécesseur à Darmstadt, le baron von Jenisch, nommé ambassadeur à Rome. Durant l'été de 1913, j'avais encore participé, en qualité de premier délégué allemand, à la conférence financière de Paris qui tenta de remettre de l'ordre dans les finances balkaniques, dans lesquelles les deux guerres du même nom avaient apporté les perturbations les plus graves. Puis, vers

la fin de l'automne de 1913, je pris possession de mon poste, dans la jolie résidence hessoise, devenue si intéressante par la personnalité du prince régnant, le grand-duc Ernst Ludwig. Les occupations de la Chancellerie n'étaient pas écrasantes. Mais il me parut utile d'étudier dans le détail les rouages de la Constitution fédérale allemande. Les affaires proprement hessoises m'intéressaient également. C'est dire que je me sentis parfaitement bien à Darmstadt durant l'hiver et le printemps de 1913-1914; la société agréable et animée de Darmstadt et de Francfort-sur-le-Main, et tout particulièrement mes relations avec le couple grand-ducal, n'y ont pas peu contribué.

Au mois de juillet 1914, je venais de prendre mon congé et, durant les journées de crise, je me trouvais justement à Berlin. Quand fut décrétée la mobilisation, je devais être appelé aux Affaires étrangères; cependant, grâce à mes rapports personnels avec le chancelier du Reich, von Bethmann-Hollweg, je pus réussir à obtenir ce que je désirais, c'est-à-dire prendre ma place dans les armées en campagne.

En tant que capitaine de cavalerie de réserve, je reçus le commandement d'une colonne de parc du corps de réserve de la Garde; avec elle, j'entrai en Belgique et, dans la seconde quinzaine d'août, participai à la prise de la forteresse de Namur. Une fois là, je fus immédiatement appelé par le nouveau commandant de la place pour collaborer à la fondation de la Kommandantur. J'étais peu satisfait de cette utilisation. Je ne m'étais pas libéré des Affaires étrangères pour faire du travail de bureau, mais pour suivre la campagne avec la troupe. C'est pourquoi j'abandonnai ma colonne de fort mauvais gré. C'est qu'en effet, pendant les semaines de la marche en avant, empreintes d'un admirable moral, et dans l'intimité constante avec les sous-officiers et simples soldats, —

troupe excellente, formée d'hommes de la Landwehr, âgés de trente à trente-cinq ans, — je m'étais lié d'amitié avec tous ces braves gens. Nous nous séparâmes avec mélancolie et, longtemps encore, je restai en relations épistolaires avec plus d'un homme de ma troupe.

Mon activité à l'état-major de la Kommandantur de Namur ne consistait toutefois pas exclusivement en un simple travail de bureau, bien que ce dernier absorbât une grande partie de mon temps. Ainsi, le premier problème que j'eus à résoudre fut un problème absolument politique. Le lendemain de la chute de la place forte (1), cherchant à me loger dans un hôtel près de la gare, quelle ne fut pas ma surprise d'y rencontrer tout le clergé de Namur, évêque Heylen en tête, gardé dans une salle du rez-de-chaussée par un piquet baïonnette au canon. Tous ces prêtres avaient été arrêtés par nos troupes — il est vrai avec la plus grande politesse et avec tous les égards possibles — et devaient servir d'otages répondant d'actes hostiles que pourrait commettre la population envers nos soldats. Ce geste me parut bien précipité et tout à fait inutile, voire même nuisible, car les éléments douteux et anticléricaux de la ville pouvaient s'en trouver encouragés à commettre des excès, précisément dans l'intention de porter préjudice aux prêtres détestés. Je le fis observer au général von Below, chef très éclairé, et recommandai la libération immédiate. Il me répondit très sagement par les paroles suivantes : « C'est de la politique, à quoi je ne comprends goutte. Vous avez sans doute appris ces choses-là. Alors, je vous en prie, faites comme vous l'entendez. Mais la responsabilité en retombera sur vous. » J'annonçai immédiatement à l'évêque Heylen qu'il était libre, de même que tous les membres du clergé arrêtés, natu-

(1) Namur fut occupée le 24 août par les troupes allemandes.

rellement sous la condition posée par le général que tout le corps ecclésiastique ferait son possible pour le maintien de l'ordre et du calme. L'évêque le promit volontiers et je crois aussi que cet engagement a été scrupuleusement tenu.

Le même jour, je reçus du général commandant la réserve de la Garde, von Gallwitz, qui avait été chargé de la prise de Namur, l'ordre de négocier avec la ville sur le mode de paiement d'une contribution qui lui avait été imposée. Cette contribution avait été, au premier moment, évaluée à l'aide d'une échelle qui n'était pas précisément conforme aux clauses de la convention de La Haye sur les lois de la guerre entre États. Tout comme l'avait fait le général von Below à propos de la libération des prêtres, le général commandant en chef se rendit facilement à mes « arguments civils » quand j'eus demandé audience au sujet de l'importance de la contribution. Il souligna même que la politique et le droit international étaient l'affaire de nous autres, civils, et il me laissa le soin de tirer de la ville ce qu'on pouvait en tirer sans procéder trop brutalement et sans s'écarter des règles du droit international. C'est ainsi que la ville s'en sortit avec une somme à peu près dix fois inférieure à ce qu'on avait tout d'abord exigé d'elle.

Ici, une remarque générale : j'ai pu, à maintes reprises durant la guerre, constater qu'il n'était nullement si difficile de faire rapporter, par des officiers supérieurs, des ordres déjà donnés ; il suffisait de venir à eux avec de bons arguments et de les leur exposer si possible entre quatre yeux. Le maintien rigide d'ordres émis dans des affaires politiques non reconnues telles a eu des conséquences véritablement désastreuses.

Le 28 août, alors que j'étais en pleine activité à Namur, je fus surpris par l'arrivée du feld-maréchal baron von der Goltz — qui m'était jusque-là person-

nellement inconnu — dans les bureaux de la Kommandantur ; s'adressant précisément à moi, il me demanda où il pourrait trouver un certain baron von der Lancken auquel il désirait parler. M'étant présenté, il m'expliqua qu'en vertu d'un ordre impérial, j'étais détaché auprès de lui — il venait d'être nommé gouverneur général de la Belgique — pour représenter les Affaires étrangères (1). Tel que je me trouvais, avec mon modeste bagage, celui que je transportais dans ma sacoche, le feld-maréchal m'amena immédiatement avec lui à Liège, où il s'était logé chez l'évêque Rütten. Là-bas non plus, le travail ne manquait pas : rédaction des proclamations à la population et autres choses du même ordre ; en même temps, je fus nommé officier de liaison avec le cadre civil destiné au gouvernement général, qui se rassemblait à Aix-la-Chapelle sous la direction du Dr. von Sandt, président du gouvernement d'Aix-la-Chapelle, chargé de l'administration civile des territoires occupés.

Le 1<sup>er</sup> septembre, le feld-maréchal se rendit à Bruxelles avec son état-major militaire et son cadre civil (2). J'envisageais avec le plus grand intérêt mon rôle de représentant des Affaires étrangères dans la capitale occupée. Dans mon auto, j'avais emmené avec moi à Bruxelles M. Helfferich, à l'époque directeur de la Deutsche Bank, tombé par hasard chez moi, à Aix, la veille même. En cours de route, nous discutâmes de la situation, tout à fait particulière au point de vue juridique, et en tout cas complètement nou-

(1) Voir *Souvenirs* du feld-maréchal Colmar baron von der Goltz, édités par Friedrich von der Goltz et Wolfgang FOERSTER (Berlin, E. S. Mittler, 1929, pp. 348 et suivantes). Sur la fondation du gouvernement général, voir *La fondation du gouvernement général allemand en Belgique*, 1914, par Paul OSZWALD. (Extrait de *L'État et la personnalité*, Diederichsche Verlagsbuchhandlung, Leipzig, 1928.)

(2) *Souvenirs* du feld-maréchal von der Goltz, page 353.

velle. Nous occupions la majeure partie d'un pays hautement évolué et fortement industrialisé et notre tâche, aussi bien du point de vue du droit que du point de vue de nos propres intérêts militaires, était de maintenir l'ordre et la tranquillité. Je me rappelle les paroles que je dis à Helfferich : « Pour mes examens, je n'ai pas appris la façon dont on doit se comporter en pareille situation. J'espère ne pas commettre de grosses sottises. En tout cas, il est intéressant d'avoir à agir selon les nécessités qui se présentent, l'esprit complètement dégagé des textes et des documents antérieurs, et à prendre des décisions rapides, en quelque sorte au pied levé. » Helfferich m'envia ma tâche.

D'ailleurs, avant même notre arrivée à Bruxelles, je fus placé dans l'embarras. Le feld-maréchal von der Goltz m'appela dans son auto et me posa la question suivante : « J'apprends que les ambassadeurs neutres sont restés à Bruxelles. Comment dois-je me comporter à leur égard ? Dois-je leur rendre la première visite ou bien, ce faisant, ne compromets-je pas ma dignité, car, étant gouverneur général impérial, je dois me considérer, ce me semble, comme le représentant direct de mon souverain. » A ce moment, je ne savais encore rien du fait que les ministres neutres étaient restés à Bruxelles et j'étais assez honnête pour avouer au feld-maréchal que je ne pouvais pas lui donner réponse sur-le-champ. Je lui demandai pour cela un quart d'heure de réflexion. En fait, la question était « protocolairement » (1), comme disent les Français, fort délicate. Officiellement, des relations devaient être établies entre le gouverneur général et les ambassadeurs ; autrement, ces derniers ne sauraient rester dans la capitale occupée. Et il me semblait que nous y avions intérêt pour plus d'une raison. Mais si

(1) En français dans le texte

le gouverneur général déposait sa carte chez les ambassadeurs, ces derniers se trouvaient placés dans une situation très délicate. S'ils rendaient la visite, leurs gouvernements pourraient leur reprocher d'avoir enfreint la règle de leur neutralité. S'ils ne le faisaient pas, il était clair que le gouverneur général ne saurait laisser passer cette marque de dédain à son adresse.

J'en vins donc à la conclusion que — pour en rester aux expressions françaises de la langue dite des diplomates — un « biais » (1) devait être trouvé et je m'arrêtai à la solution suivante. A la déclaration de guerre, l'ambassadeur américain s'était, comme on sait, chargé de la protection des intérêts allemands en Belgique. L'entrée d'un gouverneur général allemand dans la capitale devait naturellement mettre fin à la protection des Allemands dans le pays par un ministre neutre. Je proposai donc au gouverneur général de rendre visite à l'ambassadeur américain dès le lendemain de son arrivée à Bruxelles, de lui exprimer ses remerciements pour avoir assuré jusque-là la protection des Allemands et de lui expliquer en même temps que, par son intronisation comme gouverneur général, une protection des Allemands devenait juridiquement inutile. Auparavant, j'aurais fait une visite privée à l'Américain et je lui aurais demandé d'inviter ses collègues neutres présents à Bruxelles à prendre le thé chez lui, dans le salon de sa femme ; la démarche du gouverneur général accomplie comme il était envisagé, l'ambassadeur conduirait ce dernier dans le salon de sa femme pour lui faire faire sa connaissance ; par la même occasion, les autres diplomates lui seraient présentés et les relations établies de cette façon. Le feld-maréchal fit ainsi et tout se trouva réglé de la manière la plus simple et la plus naturelle.

(1) En français dans le texte.

On pourra trouver bizarre qu'à cette époque, dans la fièvre des premières semaines de guerre, quand bien d'autres choses étaient en jeu, nous ayons accordé de l'importance à de pareilles questions d'étiquette ; on pourra en outre s'étonner que je les expose ici avec tant de minutie. C'est que, précisément en ces périodes agitées, de telles formalités peuvent facilement donner lieu à des situations désagréables et grosses de conséquences. Je les raconte ici à seule fin de montrer, à la lumière de cet exemple significatif, à quel point la situation créée par l'occupation de la Belgique nous prenait au dépourvu.

Je ne parlerai pas tout au long de la violation de la neutralité belge qui nous a été tellement reprochée par nos ennemis et même par des neutres (1). Il a coulé assez d'encre sur ce thème. Pourtant, je voudrais ouvrir une brève parenthèse et l'occasion m'en est fournie par les souvenirs de Sir Arthur Nicolson, qui fut, de 1910 à 1916, le tout-puissant sous-secrétaire d'État au Foreign Office, souvenirs récemment publiés par son fils Harold Nicolson. Tout est relatif. Quand celui qui viole la neutralité le reconnaît lui-même, cette reconnaissance peut revêtir une grande signification politique et éthique. Ce fut le cas dans l'affaire Belgique-Allemagne. Personnellement, je pense que Bethmann-Hollweg a agi justement en reconnaissant sans détours la violation de la neutralité belge. Mais il en est tout autrement quand une tierce puissance en fait le reproche dans l'idée de justifier sa propre entrée dans le conflit et de l'exploiter à des fins de propagande. Il convient alors d'examiner de près la pureté de ses intentions. Et c'est pourquoi, lorsque l'Angleterre justifie son entrée en guerre et base abso-

(1) Voir, en particulier, B. SCHWERTFEGER : *La lutte morale autour de la violation de la neutralité belge*. (Berlin, 1919.)

lument toute sa propagande sur notre violation de la neutralité, nous sommes fondés à lui objecter qu'elle avait elle-même envisagé l'invasion de la Belgique en cas d'intervention en faveur des Français dans une guerre franco-allemande. Et cela en 1910, dans la période la plus prosaïquement calme, par conséquent en un moment où une guerre de ce genre ne menaçait en aucune façon. C'est seulement à cause de l'attitude correcte des Belges, attitude qui mérite d'être notée, que l'Angleterre avait renoncé à ce plan. Quand on habite soi-même une maison de verre, on devrait avoir la prudence de ne pas jeter de pierres dans celle des voisins. C'est pourtant ce que fait l'Angleterre (1).

J'en reviens à la situation dans laquelle nous nous trouvions à notre entrée en Belgique, situation — je le répète — dont les exigences nous surprisent dans l'impréparation la plus complète. Nous nous trouvions donc sur place et nous avions l'occupation à organiser. Au point de vue militaire, notre conduite était toute dictée : assurer l'ordre et la tranquillité publics, à l'arrière de nos fronts, ainsi que le transport de nos renforts. A cet effet, il était naturellement nécessaire de maintenir ou de remettre en activité les autorités civiles belges. C'est ce qu'entreprit, sous la direction du gouverneur général, le chef d'administration cité plus haut, avec un large cadre de fonctionnaires d'administration et des finances. Comme je l'ai déjà dit, j'avais à sauvegarder les intérêts des Affaires étrangères ; au début, je planai comme dans les airs. Occupant, en ma qualité d'ambassadeur, un rang plus élevé que M. von Sandt, je me déclarai cependant disposé, comme il fut d'usage pendant la guerre, à

(1) *Lord Carnock*, by Harold NICOLSON (London, 1930, pp. 398-399). Voir plus haut, page 44, les déclarations de Mr. Lee, lord civil à l'Amirauté, et de l'amiral Fisher. *Grande Politique*, N° 7.781 (tome XXIII, 4).

n'exercer mes fonctions extérieures que comme chef de section de l'administration civile subordonnée à M. von Sandt ; j'y mis comme seule condition que je serais complètement indépendant de lui dans toutes mes relations avec les Affaires étrangères. Il s'y prêta de son côté ; néanmoins, les frictions ne manquèrent pas entre nous. Dans le prochain chapitre, j'aurai à exposer de quelle façon, à partir du moment où le gouverneur général baron von der Goltz fut remplacé par le baron von Bissing, mon service fut élevé au rang d'autorité indépendante de l'administration civile.

Les mois de septembre et d'octobre, sous la direction du baron von der Goltz, ne me donnèrent qu'un travail assez réduit. Je trouvais donc fréquemment le temps, lors de l'investissement d'Anvers, au début duquel le front ne se trouvait à guère plus de 10-12 kilomètres du centre de Bruxelles, d'aller en auto jusqu'aux troupes combattantes. Le baron von der Goltz, qui ne connaissait rien de plus beau que d'aller en première ligne observer les phases de la bataille, m'emmena souvent, lui aussi, dans son wagon. Et en compagnie de cet homme âgé, intelligent et sympathique, d'une grande robustesse physique malgré ses soixante-treize ans, je passai de nombreuses journées intéressantes au plus haut point ; il ne voyait en effet aucun inconvénient à passer la nuit dans son auto, auprès du bivouac de la troupe. En tout cas, bien que redevenu civil dans l'intervalle, malgré l'uniforme que je continuais naturellement à porter, j'ai pu, durant ces semaines, dans l'état-major du feld-maréchal, m'occuper militairement d'une façon beaucoup plus intense qu'au début de la campagne, au moment où j'étais pourtant commandant de colonne.

Lors des violents combats d'Ypres, vers la fin d'octobre 1914, quand ses voyages de un à deux jours se succédaient sans répit, le feld-maréchal, à un instant

critique, me confia pour quelques heures un commandement dans la ligne de feu. Accompagné de son chef d'état-major, l'excellent lieutenant-colonel Scherenberg, et de moi-même, il voulut gravir une hauteur pour mieux découvrir le champ de bataille. Il nous fallut pour cela passer par une ferme quelque peu exposée, non loin de Broodseinde. La ferme était occupée par les restes d'un bataillon de chasseurs saxons, dont tous les officiers avaient été mis hors de combat, tués ou blessés. Sous la violente fusillade ennemie, les chasseurs voulaient justement se replier et abandonner la ferme quand le feld-maréchal, s'exposant lui-même fortement pour redonner courage aux hommes, donna l'ordre à son chef d'état-major de prendre le commandement des restes du bataillon, m'adjoignant à lui comme chef de compagnie. C'est ainsi que j'ai la fierté d'avoir commandé une troupe, peu nombreuse, il est vrai, au moins une fois pendant la guerre, et dans un combat très violent. D'autant plus que nous réussîmes à garder la ferme plusieurs heures durant, jusqu'au soir, au moment où le combat fut rompu.

Cependant, durant cette période, je ne fus pas totalement inactif dans ma branche civile. Au début d'octobre 1914, les principaux forts d'Anvers étant tombés et le front se resserrant autour de la ville, le feld-maréchal von der Goltz me mit à la disposition du général von Beseler, commandant l'armée assiégeante. Je devais l'assister pour toutes les questions de droit qui surgiraient de la prise de la ville. Comme on sait, l'article 26 de la Convention de La Haye stipule qu'avant de bombarder une ville, le commandant des troupes assiégeantes doit, dans la mesure du possible, en avertir les autorités de cette ville. Songeant à la belle cathédrale d'Anvers et aux autres monuments historiques, je suggérai qu'il serait souhaitable d'in-

viter les autorités de la place à nous indiquer les points qu'il conviendrait d'épargner pour des raisons culturelles et humanitaires. Le général von Beseler et son chef d'état-major, le colonel Kabisch, adoptèrent volontiers cette idée. Je me mis d'accord avec les ministres neutres d'Espagne et des États-Unis et confiai à un officier de marine espagnol (1), par hasard présent à Bruxelles, la mission d'aller à Anvers. Sur l'ordre du général von Beseler, on lui donna une carte à grande échelle de la ville, carte sur laquelle les autorités belges devaient porter les points en question.

Puis, tard dans l'après-midi du 7 octobre, dans une auto aux couleurs espagnoles et américaines, visibles de loin, je lui fis franchir moi-même nos avant-postes, l'amenant le plus près possible des avant-postes belges. Là, je l'abandonnai à son sort. Salué à son grand effroi par quelques balles belges, qui passèrent d'ailleurs au-dessus de l'auto, il arriva sans encombre à Anvers, où le commandant belge lui réserva un accueil fort peu amène. Néanmoins, les Belges ne se firent pas faute de nous indiquer les points à épargner ; voyant grand, ils ne nous en signalèrent pas moins de vingt-cinq, sans même oublier le jardin zoologique. Quant au reste, leur attitude fut tellement glacialement envers le pauvre Espagnol que ce dernier se résolut à retourner sur-le-champ à Bruxelles, au lieu d'appuyer de toute son énergie, comme le lui avaient bien recommandé les ambassadeurs neutres, pour que la forteresse renoncât à sa résistance inutile et, par sa capitulation, évitât le bombardement à la population. A 2 heures du matin, il était de retour à Bruxelles.

Son ambassadeur, énergique et personnellement très courageux, fut fort mécontent de son compatriote.

(1) Le titre d' « Attaché naval à Bruxelles » sous lequel on a désigné cet officier espagnol (*Reichsarchiv*, « La guerre mondiale », tome V, p. 240) est erroné.

Le marquis de Villalobar estimait que, d'une façon ou d'une autre, la mission aurait dû avoir une issue sensationnelle. C'est seulement en raison du peu d'entrain de l'intervention de son compatriote, pensait-il, que les Belges s'étaient permis de renvoyer ainsi chez lui sans plus de formes l'officier neutre qui leur avait été envoyé en vertu des prescriptions du droit international. Villalobar se sentit lui-même quelque peu mal à l'aise et me déclara, dans son dépit : « Puisqu'il était trop lâche pour se faire valoir comme il convenait, mieux aurait valu qu'une balle perdue le frappât au retour. Au moins se serait-il fait ainsi un nom digne d'un Espagnol. »

En ce qui concerne la carte et les indications portées dessus par les Belges, Beseler la fit immédiatement reproduire au quartier général à un grand nombre d'exemplaires. Chaque batterie d'artillerie en reçut un avec ordre formel de ménager à tout prix les points indiqués. Et, en effet, le bombardement ne détruisit rien de ce qui devait être épargné selon le désir des Belges ; seul un obus égaré traversa un vitrail latéral de la grande cathédrale, sans provoquer de dégâts appréciables. A l'automne de l'année 1925, ces événements me revinrent en mémoire avec la même netteté que s'ils dataient de la veille : sans avertissement et sans égard pour ses édifices irremplaçables, une grande nation civilisée d'Europe bombardait à coups d'obus lourds la ville ouverte de Damas — l'abattant en ruines dans sa majeure partie. Cela pour écraser un soulèvement de la population indigène que quelques mitrailleuses auraient suffi à liquider. Un frémissement d'horreur court sur le monde. Nul n'ignore toutefois que, nous seuls, de tout temps, avons été les Barbares !

Un problème très intéressant me fut encore soumis le 9 octobre 1914, le jour de la chute d'Anvers. Auparavant, j'avais quitté le quartier général de Beseler pour revenir à Bruxelles. Dans la matinée, le bombar-

dement se tut brusquement et nous fûmes fondés à supposer que la place était sur le point de se rendre ; je me résolus alors à repartir pour Anvers, dans l'idée qu'il y aurait là-bas de l'occupation pour moi. Trois personnes m'accompagnèrent de leur plein gré : Helfferich, comme je l'ai déjà dit, directeur à l'époque de la Deutsche Bank, mon ami Paul von Schwabach — tout, comme moi, après un court service dans la troupe comme capitaine de cavalerie de réserve, il avait reçu en charge l'administration civile de Bruxelles — et le Dr. Lewald, sous-secrétaire d'État du Reich à l'Intérieur, qui mettait sur pied cette administration civile dans toute la Belgique. Nous partîmes dans l'auto personnelle de Schwabach. A Contich, petite localité distante de quelques kilomètres d'Anvers, nous rencontrâmes au beau milieu de la grande rue du village le général von Beseler en compagnie du général von Molkte, chef du grand état-major ; Beseler fit arrêter notre voiture et me déclara que je ne pouvais pas mieux tomber. Une députation d'Anvers venait justement de se présenter chez lui pour demander la cessation du bombardement. Elle se composait du bourgmestre de la ville, De Vos, du sénateur Ryckmans et du député et conseiller municipal Louis Frank. Ces messieurs étaient accompagnés du consul général espagnol Ybra. Ils avaient en même temps exprimé le désir de négocier aussi la reddition de la ville, le gouverneur militaire ayant, à leurs dires, abandonné la place. Néanmoins, les forts et redoutes étaient encore tous occupés militairement.

Le général me confia que, indépendamment du fait que ces messieurs affirmaient ne connaître que le français, il lui semblait impossible de négocier la capitulation avec une députation composée de civils ; d'autant plus que les forts avaient déclaré qu'ils refusaient de se rendre et qu'ils tireraient sur tout mili-

taire allemand, même parlementaire, qui s'approchait d'eux. Je répondis au général que, même pour les villes défendues, la convention de La Haye ne parlait que des « autorités » d'une façon générale sans spécifier *autorités militaires*. Si donc les autorités militaires s'étaient retirées, abandonnant la ville à son sort, l'attaquant pouvait et devait, d'après moi, chercher à négocier avec les autorités civiles un accord sur la capitulation. En même temps, les autorités civiles devaient prendre sur elles que les débris de troupes restées dans la ville et ayant perdu la liaison avec leur ancien commandement — dans le cas qui nous occupait, c'était le cas des forts encore combattants — se rendissent à l'assaillant.

De prime abord, ma conception parut quelque peu audacieuse au général von Beseler et il me demanda si réellement le texte exact de la convention de La Haye se trouvait gravé avec une telle précision dans ma mémoire, chose qu'il ne pouvait malheureusement pas vérifier sur cette route de village. Là-dessus, je lui rappelai la sage prescription du ministre de la Guerre prussien, aux termes de laquelle tout règlement sur le service en campagne, dont les officiers et sous-officiers devaient tous être munis, portait en annexe le texte de la convention. Un coup d'œil sur un règlement apporté sur-le-champ vérifia le bien-fondé de mon affirmation ; le général m'ordonna alors de faire comprendre à la députation anversoise qu'elle avait à signer les conditions de la reddition fixées par le général en chef. L'ouvrage spécial sur Anvers (1), édité pour le compte des archives du Reich, rapporte ce qui suit à ce sujet (9 et 10 octobre) :

« A l'extrémité nord de Contich, dans une villa

(1) Les batailles de la guerre mondiale en descriptions isolées : Anvers 1914. (Verlag Gerhard Stalling, Oldenburg.)

abandonnée, furent alors fixées avec les édiles municipaux les conditions de la reddition de la ville. Il s'agissait avant tout de s'emparer le plus rapidement possible des forts encore occupés par l'ennemi, ce qui était le cas de la plupart. Les connaissances diplomatiques et linguistiques du conseiller d'ambassade von der Lancken, capitaine de cavalerie de réserve, présent par hasard, nous furent d'un grand secours. Il expliqua à l'état-major que d'après les dispositions de la Conférence de La Haye, on était justifié à négocier aussi avec les autorités civiles, la convention ne parlant que d' « autorités » en général. A la lecture des conditions, ce point fut justement la cause d'une scène extrêmement dramatique.

» Avec le général von Beseler, il n'y avait dans la pièce où l'on négociait que le chef de l'état-major, colonel Kabisch, et les officiers d'état-major, ainsi que le conseiller d'ambassade von der Lancken. Le crépuscule était tombé, la lumière faisait défaut dans la villa abandonnée et les négociations s'achevaient dans la pénombre. Une tension singulière s'était emparée des témoins de cet acte si important. Au cadran de l'histoire, les aiguilles semblaient s'être arrêtées un instant.

» Bien que dans la discussion des conditions, après qu'on s'en fût référé aux stipulations de la convention de La Haye, l'accord complet eût été réalisé avec les représentants de la ville, ces derniers se refusèrent soudain, à la dernière lecture, à endosser la responsabilité de la reddition des forts encore occupés. Alors le général von Beseler intervint et leur dit d'un ton impérieux : « Ces messieurs croient-ils peut-être négocier avec un croquemitaine ? Je suis ici au nom de Sa Majesté le kaiser d'Allemagne et des troupes qui ont versé leur sang en ces lieux. Si ces conditions ne sont pas signées dans les dix minutes, je fais reprendre le bombardement de la ville. » Et s'adressant à ses

officiers : « Messieurs, s'il vous plaît, suivez-moi ! » Le général von Beseler quitta la pièce, accompagné de sa suite. Seul le conseiller d'ambassade von der Lancken y resta. Au bout de quelques minutes, il vint annoncer que les protocoles étaient signés. »

A ce récit, j'ajouterai encore les détails suivants : l'intervention énergique du général von Beseler, ses paroles prononcées d'une voix forte, mais bien timbrée, avaient produit une forte impression sur les Belges. Un peu plus, j'aurais pu nuire à cet acte si impressionnant. Comme les Belges avaient affirmé qu'ils ne parlaient et ne comprenaient que fort mal ou pas du tout la langue allemande, le général von Beseler m'ordonna, avant de commencer à parler, de répéter mot pour mot en français à ces messieurs chacune de ses phrases. Quand il commença : « Ces messieurs croient-ils peut-être négocier avec un *Popanz* (un croquemitaine) ? », je ne sus véritablement pas, au premier moment, comment rendre le mot *Popanz*. Impossible de réfléchir longtemps, sous peine de nuire à l'effet. Dans ma précipitation, il ne me vint pas à l'esprit d'autre traduction que : « Ces messieurs oseraient-ils se moquer de moi ? » J'élevai aussi la voix, comme l'avait fait le général, et j'eus le sentiment que ma traduction n'avait pas nuï à l'effet. Peut-être les Belges n'ont-ils effectivement pas compris le mot *Popanz*. De toute façon, ils saisirent tout de suite que le général parlait au sérieux.

Quand le général et ses officiers eurent quitté la pièce à demi obscure en faisant tinter leurs éperons, j'adressai encore quelques phrases pressantes aux Belges, à quoi l'habile et intelligent avocat Frank me répondit : « Si, en tant qu'autorités civiles, nous signons ici ce qui nous est demandé, c'est-à-dire l'ordre aux garnisons belges des forts décidés à la résistance de

se rendre, on nous collera au mur plus tard. » Quand je lui rétorquai : « Il n'y a qu'une alternative : ou bien vous signez immédiatement — peut-être au prix de votre sacrifice personnel — ou bien ce sera la perte non seulement des garnisons des forts, mais de toute la ville, » M. Frank, qui menait à peu près les pourparlers, me répondit : « Bon. Si vous nous donnez votre parole d'honneur de diplomate et d'officier — on a aussi sa parole d'honneur à l'égard de l'ennemi — que vous êtes convaincu complètement et sans réserves que, dans les circonstances données, nous remplaçons les autorités militaires et que nous agissons conformément à nos droits et à nos devoirs, alors nous signerons. » Je donnai à ces messieurs cette assurance d'honneur et, dans une obscurité déjà très avancée, ils apposèrent leurs noms au bas du document.

Sur le désir des Belges, et en accord avec le général, j'accompagnai la députation à son retour dans la ville ; nous y entrâmes presque en même temps que les premières troupes allemandes. Nous allâmes à l'Hôtel de Ville. Les conseillers municipaux étaient réunis au grand complet dans la grande salle des séances et nous nous mîmes immédiatement ensemble à l'ouvrage pour élaborer les diverses instructions à adresser aux services civils et aux commandants militaires des forts et nécessaires pour l'accomplissement des conditions de la capitulation. Une chose particulièrement dure aux édiles fut la promulgation des ordres aux militaires. Ils affirmaient que, pour cela, les connaissances militaires requises leur faisaient complètement défaut. Sur mes instances, on réussit pourtant fort bien à rédiger ces ordres. Quand tout fut terminé, nous nous trouvâmes à une heure très avancée de la nuit. L'essentiel m'ayant paru réglé, — les ordres aux forts devaient être expédiés au petit jour, — je crus pouvoir encore jouir de quelques heures de repos

en m'étendant sur un canapé dans une pièce voisine.

De bon matin, un policier belge me réveilla pour me communiquer que le général belge Werbrouck, chef d'état-major du général de Guise, gouverneur de la place, désirait me parler. J'avais très profondément dormi et, en apprenant cette nouvelle, je crus rêver encore. Mais le général lui-même, en chair et en os à n'en point douter, se présentait déjà en tenue de campagne, accompagné d'un officier supérieur du génie, et me dit avoir appris que j'étais le représentant du général en chef ennemi. Sur l'ordre du général en chef, de Guise, il était venu pour discuter des conditions de la capitulation. Je répondis que, dans l'impossibilité où l'on avait été de trouver les autorités militaires, la capitulation avait été conclue dans les formes régulières avec les autorités civiles et je lui en donnai lecture. Le général protesta de la façon la plus véhémement ; sur quoi je lui soulignai qu'en vertu de l'acte de capitulation je le considérais comme notre prisonnier. Mais j'étais prêt à lui laisser exercer encore une fonction officielle avant d'entrer en captivité : il pouvait, de son côté, compléter les ordres de reddition à tous les forts et redoutes non encore tombés. Il devait considérer cette autorisation comme une faveur, car je lui permettais ainsi de rendre un grand service à ses vaillants camarades belges. Quand le général eut objecté qu'il devait d'abord prendre les instructions du général de Guise, dont il refusait d'indiquer la retraite, je lui expliquai qu'étant son chef d'état-major, il pouvait signer en son nom ; mais s'il s'y refusait, repoussant l'occasion de faciliter la reddition à ses corps de troupe et de leur épargner de nouveaux sacrifices, il serait immédiatement conduit en captivité. Il céda alors et compléta les ordres en question. J'en ai conservé un exemplaire, reproduit ci-contre, dans ma collection de souvenirs de guerre.

BARON VON DER  
**LANCKEN**

**MÉMOIRES**

Traduit de l'allemand  
par Maurice Tenine

*nrf*

LES

CONTEMPORAINS

DE PRÉS

VUS

LIBRAIRIE GALLIMARD - 43, RUE DE BEAUNE (VII<sup>e</sup>)

S. P.